



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt trois, le dix-sept octobre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21
Pouvoirs : 6
Absents : 2

Date de la convocation : 11 octobre 2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DUFFAULT Laurent, BEUGIN Valérie, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, VERDUZIER Kevin, BARREAULT Mireille, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MUSCAT Yvette représentée par D CHALLOT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
VERDUZIER Jean-Bernard représenté par K VERDUZIER
GOHIER Monique représentée par L BARBOTTIN
DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET
ROBIN Nadia représentée par B SULLI

ABSENTS: GAUTHIER Guillaume, GABIGNON Christophe

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°126

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : ABROGATION DES DELIBERATIONS N°114 ET 115 DU 26 SEPTEMBRE 2023

Par délibération n°114 et 115 du 26 septembre 2023, le conseil municipal a été informé du **recrutement d'un bureau d'études pour la réalisation d'un plan guide d'aménagement du centre ville.**

Le conseil municipal a approuvé le dépôt d'une **demande de subvention de 12 000€ auprès du Département au titre du volet 4 d'ACTIV et de 19 144€ auprès de la Région.**

Les membres du conseil municipal sont informés qu'il convient d'abroger ces délibérations car le Département a informé la municipalité que la subvention sollicitée au titre du volet 4 d'ACTIV doit être inférieure ou égale à la part d'autofinancement de la commune.

Le plan de financement doit donc être modifié en conséquence.

Deux nouvelles délibérations sont soumises à l'approbation du conseil municipal de ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide de l'abrogation des délibérations n° 114 et 115 du 26 septembre 2023,
- charge M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,

le 20 OCT. 2023

